

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher**

· **UFI:** 4C00-60HR-H00W-GQ3Y

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :**

Produit de nettoyage

Chiffon

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

S.A.T. Kunststofftechnik GmbH

Brockhäger Straße 51

33330 Gütersloh

Deutschland

Telefon: +49 (0)5241 99 555 10

Telefax: +49 (0)5241 99 555 01

E-Mail: info@sat-k.de

Webseite: www.sat-k.de

· **Service chargé des renseignements :** Téléphone : +49 (0)5241 99 555 10

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +49 (0)5241 99 555 10

(horaires de bureau 9:00 - 17:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Mentions de danger**

H228 Matière solide inflammable.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

· **Indications complémentaires :**

Les emballages qui seront distribués au grand public doivent être munis, indépendamment de leur contenance, d'une indication de danger détectable au toucher selon EN ISO 11683.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT** : Non applicable.· **vPvB** : Non applicable.**· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit contient des substances suspectées d'être des perturbateurs endocriniens (liste II et liste III).

78-93-3 | butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**· **Description** : Chiffon imbibé d'une solution aqueuse composée des substances citées ci-dessous.**· Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index : 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-X	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	10 - 25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index : 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-X	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≤ 0,25%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Indications générales** : Retirer immédiatement des vêtements sales ou imprégnés.· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· après contact avec la peau :**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver à l'eau et au savon.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.

Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction :**

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 2)

Formation des mélanges combustibles des vapeurs avec de l'air possible.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

Refroidir des récipients fermés près du foyer d'incendie avec jet d'eau atomiseur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

· **Pour les non-secouristes** Veiller à une aération suffisante

· **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'écart de chaleur, étincelles, flammes nues.

· **Manipulation :**

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Éviter tout contact avec les yeux

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockage en emballages bien renfermés fraîchement et sec.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Stockage à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stockage au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Values, valeur limite du lieu de travail à caractère indicatif de la Union européenne

64-17-5 éthanol

VLEP (France)

Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 3)

78-93-3 butanone	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm

· **DNEL**

64-17-5 éthanol		
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	400 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	380 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	114 mg/m ³ (homme)
78-93-3 butanone		
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	31 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1.161 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	412 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	900 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	600 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	450 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	106 mg/m ³ (homme)

· **PNEC**

64-17-5 éthanol	
PNEC aqua (freshwater)	0,96 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,79 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	580 mg/L (.)
PNEC sol	0,63 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiment (freshwater)	3,6 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiment (marine water)	2,9 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	2,75 mg/L (.)
PNEC oral	380 mg/kg food (.)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.· **Protection des mains :**

Gants de protection sont recommandé pour le contact cutané fréquent et / ou de longue durée avec le produit.

Ne s'applique pas à l'utilisation par le consommateur.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,33 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

· **Protection des yeux/du visage** Eviter tout contact avec les yeux.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.**

· État physique	solide
· Couleur :	blanc
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	2,5 Vol %
· supérieure :	13,5 Vol %
· Point d'éclair :	32 °C
	Calculé sur la base de la teneur en éthanol.
· Température d'inflammation :	> 363 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· pH	~ 7
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	Lingette nettoyante avec du liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	Matière solide inflammable.
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 5)

· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Dans des conditions normales de manipulation et de stockage (voir section 7), le produit est stable.
- **Informations sur la durée de conservation** Le produit est stable.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Eviter réchauffement important.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** :
Autres sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues, charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****64-17-5 éthanol**

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 114 mg/l/1h (souris) (OECD 403)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	2.193 mg/kg (rat) (OECD 423)
------	------	------------------------------

· **Effet primaire d'irritation** :

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

- **Toxicité par administration répétée**

64-17-5 éthanol

Oral	NOAEL (90d)	1.730 mg/kg bw/day (rat)
	LOAEL (90d)	3.200 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
Inhalatoire	NOAEC (28d)	> 7.380 mg/m ³ /ppm u (rat)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

64-17-5 éthanol

LC50	14.200 mg/l (poisson)
EC50 (statique)	5.012 mg/l/48h (Ceriodaphnia dubia) (ASTM E729-80)
EC50 (statique)	675 mg/l/96h (Chlorella vulgaris) (OECD 201)
EC50	275 mg/l/120h (Algae)
LC50 (dynamique)	15.300 mg/l/96h (Pimephales promelas) (US EPA E03-05)

78-93-3 butanone

EC50 (statique)	> 345 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 (statique)	1.240 mg/l/96h (Raphidocelis subcapitata) (OECD 201)
LC50 (statique)	2.973 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT :** Non applicable.

- **vPvB :** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 7)



· Catalogue européen des déchets	
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

· **Emballages non nettoyés :**· **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	UN3175
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Ethanol)
· ADR/RID	3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))
· IMDG	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))
· IATA	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Classe	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides Pas de produit dangereux
· Label	4.1
· ADR/RID	
	
· Classe	4.1 (F1) Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides
· Étiquette	4.1

(suite page 9)


Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 8)

· IMDG, IATA	
	
· Class	4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides
· Label	4.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières qui polymérisent et matières explosibles désensibilisées solides
· Indice Kemler :	40
· No EMS :	F-A,S-I
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 15 kg On cargo aircraft only: 50 kg

· ADR/RID	
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 9)

· Remarques :	<p>Disposition spéciale 216 : Les mélanges de substances solides non soumises aux dispositions de l'ADR, avec des substances liquides inflammables peuvent être transportés sous cet enregistrement, sans que les critères de classification de la classe 4.1 n'aient été préalablement appliqués, à condition qu'au moment du chargement de la substance ou de la fermeture de l'emballage ou de l'unité de transport de marchandises aucun liquide libre ne soit visible. Les petits emballages et objets fermés hermétiquement, qui comportent moins de 10 ml d'une substance liquide inflammable du groupe d'emballage II ou III aspirée dans une substance solide, ne sont pas soumis aux dispositions de l'ADR, à condition qu'aucun liquide libre ne se trouve dans le petit paquet ou l'objet.</p> <p>Les conditions de la disposition spéciale 216 sont remplies.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>1 kg Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g Disposition spéciale 216 : Les mélanges de substances solides non soumises aux dispositions de l'ADR, avec des substances liquides inflammables peuvent être transportés sous cet enregistrement, sans que les critères de classification de la classe 4.1 n'aient été préalablement appliqués, à condition qu'au moment du chargement de la substance ou de la fermeture de l'emballage ou de l'unité de transport de marchandises aucun liquide libre ne soit visible. Les petits emballages et objets fermés hermétiquement, qui comportent moins de 10 ml d'une substance liquide inflammable du groupe d'emballage II ou III aspirée dans une substance solide, ne sont pas soumis aux dispositions de l'ADR, à condition qu'aucun liquide libre ne se trouve dans le petit paquet ou l'objet.</p> <p>Les conditions de la disposition spéciale 216 sont remplies.</p>
· IATA	<p>Disposition spéciale A46 (216) Les mélanges de matières solides non soumis à ces prescriptions contenant des liquides inflammables peuvent être transportés sous cette rubrique sans que les critères de classification de la division 4.1 soient préalablement appliqués, à condition qu'aucun liquide libre ne soit visible au moment du chargement. Et pour les emballages individuels, l'emballage doit satisfaire à une épreuve d'étanchéité conformément au groupe d'emballage II. Les paquets et objets fermés hermétiquement contenant moins de 10 mL de liquide inflammable des groupes d'emballage II ou III absorbé dans un</p>

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 10)

	solide ne sont pas soumis à ces dispositions, à condition que le paquet ou l'objet ne contienne pas de liquide libre.
	Les conditions de la disposition spéciale A46 sont remplies.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 4.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3	butanone	3
---------	----------	---

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3	butanone	3
---------	----------	---

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux :

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité prend en compte les exigences d'étiquetage du règlement (UE) 2022/692 adaptant le règlement (CE) n° 1272/2008 (18e ATP du règlement CLP).

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· Phrases importantes

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 29.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 29.10.2024

Nom du produit : AHK PE-Reinigungstücher

(suite de la page 11)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Numéro de la version précédente: 3**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3